

Motion

(1434)

concernant le traitement des personnes en situation irrégulière à Genève (sans-papiers)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation difficile des personnes vivant à Genève en situation irrégulière ;
- la nécessité de trouver une solution humaine à ce problème ;

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre sa politique d'examen au cas par cas de la situation des personnes se trouvant en situation irrégulière ;
- à trouver des solutions respectueuses de la personne humaine :
 - en régularisant les personnes concernées toutes les fois où cela est possible, ou
 - en dernier recours, en procédant conformément aux dispositions légales à l'expulsion de ces personnes, en leur assurant des conditions et délais acceptables et supportables.